AFFRANCHI PAR L'AUTEUR

VOL. VII. MANITOBA. No. 28

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 6 DECEMBRE, 1877.

L'Université Laval.

PIANO BEATTY !!

Grand Carré et Droit.

(De Jas. F. Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom., Jefferson City Mo.) apres avoir reçu un instrument de $700, M. Regan écrit :

« Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il etait. »

(De K. R. Baldridge, Bennington Furnace Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

« Le Beatty " reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme. Je ne suis pas juge en pareille matiere, mais Mme. B. dit qu'il possède un son très-doux et l'aime beaucoup."

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé aussi que sur tout le fret, par moi, Daniel F. Beatty, si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa reception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adressé :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fait que ici ou en Europe ; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarte et à une égalité parfaite sur toute l'etendue de l'echelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus delicat ou le plus puissant. L'espace manque pour decrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments célèbres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la reception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E.-U.A.

EPARGNEZ VOTRE ARGENT

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et après ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts par le comptant, ou 60 cts à crédit, et fera tout autre genre d'ouvrage à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons legers, buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du ble ou des droits d'enfants Metis.

Jmo ... 7 h ... 10 Août 1876.

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guerir devraient essayer les CÉLÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé.* UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite ; Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expediee dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publié dans le Nord-Ouest

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adesser a J. C. S ROYAL, Gerant.

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

« Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur."

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

« Un usage de quelques mois de cet élegant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varie et des plus agreables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent rembourse et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jour d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des temoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U., A.

ATTAQUES D'EPILEPSIE

OU

HAUT MAL

GUÉRIES POUR TOUJOURS, - SÉRIEUSEMENT -, PAR UN MOIS D'USAGE DES CÉLÈBRES POUDRES DE CRISE DU Dr. GOULARD. Afin de convaincre les malades que ces poudres ont l'effet indique, nous leur en enverrons GRATIS UNE BOITE PAR LA POSTE, port paye, comme essai. Comme le Dr. Goulard est le seul médecin qui ait jamais fait de cette maladie une etude speciale, et comme il est à notre connaissance que des milliers ont ete gueris par l'usage de ces poudres, NOUS GARANTISSONS LA GUERISON DANS TOUS LES CAS, OU NOUS REMBOURSONS L'ARGENT. Tous les malades devraient essayer de ces poudres afin de se convaincre de leurs vertus curatives.

Prix : une grande boite $3.00 ou 4 boites pour $10.00 expédiées par la malle dans n'importe quelle partie des Etats Unis et du Canada sur reception du prix, ou par Express C. O. D. S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877.

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE

ST. BONIFACE.

F. X. LAMBERT,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

CAROSSES, WAGONS, SLEIGHS, &c.

REPARATIONS DE TOUT GENRE SANS REPLIQUE

M. LAMBERT à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en general qu'il vient d'ouvrir une boutique à St. Boniface, chez Israël Gibaud, près de la traverse, où il pourra exécuté sous le plus court délai toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier.

M. Lambert invite le public à venir lui faire visite afin d'examiner ses ouvrages et il est certain qu'il donnera entière satisfaction.—Souvenez vous bien de l'endroit chez

I GIBAUD.

Près de la Traverse à St. Boniface.

19 Juillet, 1877. 3m

A Vendre !!

—(00)—

23 LOTS DE VILLE,

Dans St. Boniface,

Situes sur le Chemin allant à St. NORBERT et sur les Bords de la RIVIERE ROUGE, à un Mille de la Traverse.

CONDITIONS LIBERALES:

Les lots sur le Grand Chemin et sur la Rivière se vendront pour $125.00 et les autres pour $100.00, dont

$5.00 par 3 Mois

SANS INTERET.

De plus, l'Acte de Vente sera fait *Gratis.*

Pour plus amples informations voir les Plans aux Bureaux du "Metis."

N. D. GAGNIER,
Agent

St. Boniface, 6 Sept., 1877.

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF

Ellis W. Hyman,

demandeur

vs.

Alexander McArthur,

Comme administrateur de la Succession de Andrew Emslie Wilson,

Defendeur

Par et en vertu d'un bref de *Fieri Facias* émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Ellis W. Hyman, et à moi adressé et livré, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts du sus-nommé Andrew Emslie Wilson décédé, à sa mort dans les mains du dit Alexander McArthur pour administrations des dits lots ou morceaux de terres, sis et situés dans la Paroisse de St. Clement, dans le Comté de Lisgar, et numerotés comme les lots 37, 39, 77, et 92, arpentage de la Puissance et sur ce lot de terre, sis et situe du coté Est de la Rivière Rouge et ayant trois chaines de front sur la dite Riviere, et une profondeur des miles suivant l'usage ou a peu pres, et borné au nord par le lot d'un nommé John McDonald, et au sud par le lot d'un nommé John Whiteford et sur les lots Nos 235, 232 117, 107 108, 204, 229, 239, 258, 107, 66, 185, 187, 142, 130, 195, 197, 198, arpentage du gouvernement de la Puissance, et situes dans la Paroisse de St Peter dans le Comte de Lisgar.

Aussi ce lot ou morceau de terre dans la Paroisse de St Peter et connue comme la propriété autrefois possédé par un nommé John Thomas et transporter par lui à un nommé William Inkster, lequel a transporté le dit morceau de terre à un nommé James Settee, et se trouvant du coté Est de la Rivière Rouge, et ayant 6 ou 8 chaines de front sur la dite Rivière Rouge, aussi sur ce lot de terre sur le côte est de la Rivière Rouge ayant 1½ chaine de front sur la dite Rivière Rouge transporté à un nommé Alex McPherson par un nommé John Johnson *alias* Colampia le 23eme jour de Janvier A D. 1877, et se trouvant dans la paroisse de St Peter, dans le Comté de Lisgar susdit aussi ce lot ou morceau de terre dans la Paroisse de St Peter et Comté de Lisgar situé au côte Est de la Rivière Rouge, et borne à l'Ouest par la Rivière Rouge, au nord par la terre appartenant à un nommé Akwawag, du côte est par la limite des deux miles et au sud par une terre appartenant à un nommé Peter R Young, et ayant deux chaines de front sur la Rivière Rouge et de la contenance de trente deux acres plus ou moins, aussi sur ce lot ou morceau de terre situé dans la Paroisse de St. Peter, et dans le Comté de Lisgar, du côté est de la Rivière Rouge borné en bas ou du côte nord par le lot d'un nommé Martha Olson, en haut ou du côte sud par le lot d'un nommé Levi Stranger et ayant deux chaines de front sur la dite Rivière Rouge et s'étendant en arrière à la distance de deux milles ordinaires; ainsi sur ce certain lot ou morceau de terre dans la paroisse de St. Peter et Comte de Lisgar et du côte est de la Rivière Rouge et étant le lot transporé par William King alors chef et Henry Prince, maintenant chef des Indiens de la Tribu des Sauteux à un nommé Donald McLean, le 18ème jour d'Août, 1861, et ayant dix chaînes de front plus ou moins sur la dite Rivière Rouge sur deux milles de profondeur, aussi ce certain lot ou morceau de terre dans la Paroisse de St Peter, dans le Comté de Lisgar du côte est de la Rivière Rouge, ayant deux chaines, de front sur la dit Rivière borne au côté nord ou en bas par la terre, d'un nommé James Stark, du côte sud ou en haut par le lot d'un nommé Jas. Ballendon, et s'etendant en arrière à la distance ordinaire de deux miles; aussi dans St. Andrew sur les Nos. 240, 126, 153, Arpentage du Gouvernement, se trouvant dans la Paroisse de St. Andrew et Comté de Lisgar ; aussi dans le lot de terre du côté est de la Rivière Rouge ayant sur la dite Rivière six chaînes de front sur une profondeur de deux miles, borné au nord par une terre autrefois en la possession d'un nommé James Whiteway, au sud par une terre autrefois en la possession d'un nommé James Campbell ; aussi sur parti du lot No 245, arpentage de la Baie d'Hudson, et etant le No. 22 du côte est du grand chemin, et ayant une profondeur de deux chaines et après un plan d'un nommé Duncan Sinclair D. L. S, aussi sur la section 27, Township 121, Rang 7 Ouest et sur le quart de Section 18 Sud Est, rang 5 est; aussi sur ce certain lot de terre dans la paroisse de St James se trouvant sur la rue allant du nord au sud et formant la limite ouest de la cité de Winnipeg et de la contenance d'un acre plus ou moins et formant partie des terrains Mulligan ; aussi sur toutes terres non decrites en icelui dans la cité de Winnipeg et dans les Comtés de Selkirk, Lisgar, Marquette et Provencher, lesquelles seront decrites et identifiees le jour de la vente.

Toutes informations touchant les dites terres seront fournies par F. Evans Cornish, Ecuyer, de la Cité de Winnipeg, Procureur pour le dit Demandeur, les terres susdites je mettrai en vente à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Comté de Selkirk, lundi, le vingt-et-unième jour de janvier A D. 1878, à midi.

COLIN INKSTER,
Sherif.

Bureau du Shérif,

Winnipeg 15 Oct., 1877.

F. EVANS CORNISH,
Procureur pour le demandeur.

Dr. H. P. GAUTHIER,

BUREAU :

A L'HOTEL DU CANADA, Winnipeg.

Le Dr. GAUTHIER s'occupe spécialement des maladies des femmes.

Winnipeg, 20 Sept., 1877.

LE "METIS."

Jeudi, 6 Decembre, 1877.

R. I. P.

Nous avons la pénible tâche d'annoncer la mort de Dame Marie-Louise Nolan, épouse bien-aimée de Son Excellence, l'Honorable Joseph Cauchon, lieutenant-gouverneur de cette Province, arrivée à minuit et demi ce matin, en l'Hôtel du Gouvernement à Fort Garry.

Madame Cauchon est morte dans la fleur de l'âge, ayant à peine trente-six ans. Sa maladie sauf quelques intervalles de répit, date depuis plusieurs semaines. Il n'y avait que quelques jours qu'elle avait quitté sa chambre, lorsque la nomination de son mari à la haute dignité de lieutenant gouverneur de cette Province vint en quelque sorte la déterminer à entreprendre de suite ce long voyage. Retarder un peu eut été courir le risque d'être obligée de demeurer tout l'hiver à Ottawa et de ne venir rejoindre Son Excellence qu'au printemps.

Une bien touchante pensée se mêlait d'ailleurs à sa détermination. Connaissant l'hostilité déloyale d'un certain groupe d'odieux fanatiques à la nomination de M. Cauchon, la noble femme crut que sa présence pourrait concilier tous les esprits. Elle n'hésita pas à partir, laissant derrière elle dans la plus haute Société de la Capitale les meilleurs comme les plus brillants souvenirs. Helas! celle que fêtaient et aimaient les salons vice royaux de la capitale; celle que recherchaient pour son grand jugement, l'élévation de son cœur et les charmes d'une rare distinction Lord Dufferin, l'Hon. M. McKenzie et l'Hon. M. Blake; la femme aimée de tous pauvres comme riches, à Québec et à Ottawa, ne devait pas trouver grâce devant le fanatisme de quelques hommes à Manitoba.

Une installation défectueuse et misérable, de violents articles de journaux déguisant à peine les menaces à la violence, des rumeurs absurdes alarmèrent au plus haut point l'épouse fidèle et dévouée qui entrait à peine en convalescence. Elle retomba malade et gravement il y a trois semaines, et l'Hon. M Cauchon fut mandé en toute hâte. Il trouva sa femme mourante.

Lundi dernier, les médecins pensèrent qu'il serait possible de transporter la pauvre malade à la Résidence officielle dont Son Excellence venait de prendre possession; ce transport eut lieu vers trois heures, et il se fit dans les meilleures conditions possibles. Mais bientôt, le lendemain le mal s'aggrava au point que les médecins perdirent tout espoir, et la science dut faire place à la Religion qui vint s'asseoir au chevet de l'illustre malade pour la préparer au terrible passage et semer les douces espérances et les consolantes invocations autour du lit où pleuraient un jeune enfant de cinq ans et un mari affolé de douleur.

Madame Cauchon a donné dans ses derniers jours les plus beaux exemples d'une foi vive et de la piété la plus touchante. Elle avait, nous disait le R. P. Lacombe, des élans de sainte vers le ciel; et le bon père qui n'a pas quitté d'un instant sa malade avait les larmes aux yeux en racontant la profonde édification d'une mort si douce et si chrétiennement résignée.

Peindre le désespoir de cette famille est chose impossible; mais si quelque chose peut adoucir la blessure saignante dont souffre M Cauchon c'est bien les sympathies universelles et spontanées qu'a fait naître partout et dans toutes les classes le coup terrible qui vient de le frapper dans ses affections les plus chères. Pendant que Lord Dufferin, les ministres d'Ottawa et ses amis du Bas Canada lui télégraphiaient leur vives condoléances et leur espoir, Son Excellence voyait venir s'inscrire ou déposer leur cartes des citoyens de tout rang à Winnipeg. A peine la fatale nouvelle s'est elle répandue ce matin que les édifices publics et les maisons particulières se sont pavoisés d'un accord commun de drapeaux hissés à mi mât en signe de deuil public.

Nous apprenons que Son Excellence a exprimé le désir de voir enterrer sa femme à St. Boniface dans les caveaux de la Cathédrale, désir que Sa Grâce Mgr. l'Archevêque a immédiatement exaucé.

Le service funèbre aura lieu lundi prochain à 10 heures, et le cortège quittera l'Hôtel du Gouvernement à neuf heures et demie. Le public y assistera en foule, nous l'espérons.

Le corps sera mis en chapelle ardente aujourd'hui, et tous ceux qui prennent part à cette grande douleur pourront aller prier pour le repos de la femme illustre et vraiment chrétienne que Dieu a appelé à lui au moment où ses exemples, ses vertus et sa belle intelligence allaient s'exercer sur un théâtre plus vaste et plus élevé.

R. I. P.

Le Roi est mort, vive le Roi!

L'Honorable M. Morris a fait ses adieux au public samedi dernier. La réception a eu lieu dans les salons de la résidence; c'était un lever. A peu près cent personnes y ont assisté. L'Hon M. Morris était entouré des membres de son cabinet. Les derniers visiteurs se sont présentés vers quatre heures, les premiers vers une heure de l'après-midi.

Le départ du ci-devant gouverneur s'est fait lundi matin vers six heures; MM Betournay, juge, McMicken, Thos. Howard et R Power, chef de la police provinciale, assistaient à ce départ qui s'est fait au milieu des ténèbres. Madelle. Morris était avec son père; ils ont dû arriver à Fisher's Landing hier soir. Le roi est mort!

Vive le roi! La cérémonie de la prestation du serment d'office du nouveau lieutenant-gouverneur a eu lieu lundi à midi en l'Hôtel du Gouvernement au Fort Garry, entre les mains de l'Hon. Juge J. C. McKeagney. Comme d'ordinaire, on avait invité un très petit nombre des plus hauts personnages du monde officiel à y assister. Sa Grâce Mgr. Taché, archevêque, l'évêque anglican, le juge-en-chef Wood, l'Hon M. Girard, sénateur, l'Hon. M. Dubuc, orateur de la chambre d'assemblée, le Lt. Col. Smith les Hon. MM. McKeagney et Betournay, juges et commissaires *per dedimus potestatem*, et M. G McMicken, ancien commissaire, formaient la liste des invités. Les Hon Ministres Davis, Royal et Norquay s'étaient rendus au Fort de bonne heure.

A une heure précise, l'Hon Procureur-Général Royal a fait lire la commission *per dedimus* ainsi que celle de l'élévation de l'Hon. M Joseph Edouard Cauchon à la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Manitoba; puis, ce dernier a prêté les quatre serments d'usage, et les assistants ont, tour à tour félicité Son Honneur de sa nouvelle dignité.

Le drapeau a été hissé alors au dessus de la résidence où il a flotté toute la journée.

Le *Standard* et le *Free Press* de samedi dernier publient chacun une appréciation différente de la carrière administrative de l'Hon. M. Morris durant les cinq années passées.

Nous reproduirons ces deux opinions jeudi prochain.

On annonce que les Réserves des chemins de fer sont ouvertes à la colonisation par le gouvernement fédéral qui en fixe le prix d'achat *actuel* à $1.00 l'acre. Aucun colon ne peut avoir plus d'une demi section, et devra s'y établir dans l'année qui suivra la date de l'acquisition de ses titres. Le gouvernement se réserve, paraît-il, le droit d'élever le prix de ces terrains, que l'on ne peut acquérir, ni par *scrips*, ni par *Warrants* de soldats.

Le *Globe* de Toronto se livre aux spéculations les plus récréatives sur l'élection du futur Pape. Il nous assure le plus gravement possible, que nombre de cardinaux seraient disposés à faire des avances au gouvernement spoliateur d'Italie, et aux autres pouvoirs européens. Enfin pour achever de donner à sa thèse un air qu'il s'efforce de rendre solennel, le confrère prédit que le successeur de Pie IX pourrait fort bien être un libéral!!! ....

Risum teneatis amici ....

Nous lisons dans une lettre adressée de Londres, Aug., au *Globe* de Toronto:—

"On m'informe que le gouverneur et le comité de la compagnie de la Baie d'Hudson ne recommanderont pas dans leur prochain rapport, le paiement d'un dividende intérimaire, comme pour les années précédentes. En 1875, par exemple, il était de 8 chelins par action. Le prix des fourrures et le commerce de la compagnie ne sont pas satisfaisants pour les actionnaires; et j'apprends qu'il y aura de vives discussions à la prochaine assemblée."

Le *Free Press* publie de temps à autre des lettres d'Emerson dans lesquelles la jalousie et le fanatisme le plus étroit se donnent beau jeu. Le correspondant en veut surtout à la position et à la personne de M. J. E. Têtu, agent d'immigration à Dufferin, lequel a le terrible malheur de n'être point d'Ontario, de n'être point orangiste, de ne point avoir ses bureaux à Emerson et de ne point croire ni à la clique d'Emerson, ni aux spéculations qui s'y font.

Une action diffamatoire contre le correspondant mettrait fin à ces lettres venimeuses, nous en sommes sûr.

Nous lisons dans le *Protecteur Canadien* des Etats-Unis:

"Il y a partout dépression, et dans toutes les industries, il y a surabondance de main d'œuvre, les prix sont à terre, et la souffrance s'ensuit. Nous savons bien que certain nombre de nos compatriotes ont trouvé ici un sort meilleur, mais il s'agit de l'état actuel des travaillants en général et de la situation qui leur est faite par la crise que nous subissons. L'agriculture est la plus libre, la plus noble, la plus royale des professions: elle est la source et le fondement de la richesse des nations et des individus. Le dépeuplement des campagnes est fatal à nos populations sous tous rapports, et l'état du travailleur journalier dans les villes, n'est pas supérieur à celui de l'agriculteur. Pourquoi faut-il mesurer la distance qui sépare ces deux états? Sans doute le travail est toujours et partout honorable et honoré, mais ne voyez-vous pas la distance qui sous certains rapports sépare l'homme de peine du fermier?

Le nouveau ministère français a été défait dans l'Assemblée par un vote direct de non-confiance. Il devient évident que la crise approche: car les radicaux semblent décidés à résister au Marechal qui, de son côté, a juré de ne pas leur confier la gouverne du pays. Cette opposition aussi fortement accusée entre les deux pouvoirs ne peut avoir d'autre issue que la révolution si le Président persiste dans son attitude hostile à la majorité de l'assemblée. On comprend que la plus vive agitation règne dans les cercles politique, et dans toute la France. Lorsque McMahon crut devoir dissoudre l'assemblée, il était appuyé au Sénat et des Catholiques. Pendant les élections son gouvernement le compromit à l'égard de ces derniers, en paraissant sinon les répudier ouvertement du moins repousser une alliance intime. Aussi, les principaux organes catholiques n'ont ils pas manqué de reprocher au ministère pareille faiblesse et de manifester leur désintéressement à l'endroit de ceux qui n'avaient pas eu le courage en revendiquant les droits de l'ordre et des liberté sociales d'affirmer leurs sympathies pour les droits de la conscience et des libertés religieuses.

On annonce que la politique du Comte de Chambord prétendant au trône, se résumerait ainsi:

"Appuyer le maréchal tout le temps qu'il restera sur le terrain de la politique générale conservatrice; mais se séparer résolument de lui dès qu'il paraîtrait vouloir le quitter. Etre, à l'avenir, moins prompt à le suivre, s'il voulait faire un nouveau 16 mai, profitable aux bonapartistes seuls".

M Adam Brown, président de la Chambre de Commerce du Canada devra soumettre à la prochaine réunion la question suivante qui nous intéresse spécialement.

Comment pourrait-on le plus avantageusement peupler les immenses régions fertiles situées entre Ontario et la Colombie Anglaise, y compris Manitoba, la région qui a été appelée Keewatin, et les vastes étendues de pays fertile qui constituent les territoires du Nord-Ouest?

La réponse nous semble assez facile, au moins pour ce qui concerne Manitoba. Que l'on nous tire de l'isolement qui gêne le commerce lui suscite mille entraves, sous force de prix extravagants de transport, de retards dans les expéditions, &c, &c, puis force le négociant à accumuler sur ces tablettes une quantité suffisante de marchandises pour six mois de l'année.

Que l'on construise des chemins de fer qui favoriseront l'agriculture, par l'écoulement de ses riches produits et inviteront le capital à développer nos immenses richesses naturelles, en donnant naissance à mille industries.

Enfin que l'on applique à Manitoba une politique d'immigration libérale et éclairée; que l'on ne lésine pas pour faciliter le repatriement des canadiens; et surtout que les colons déjà fixés parmi nous ne soient pas inutillement soumis à de trop vifs mécomptes. A ce propos, nous croyons devoir dire que le prix assigné par le gouvernement d'Ottawa aux terres qui longent la Rivière Rouge, et occupées sans titre par de nouveaux venus, nous paraît excessif, exagéré. En effet, on peut aujourd'hui encore acheter à beaucoup meilleur marché que cinq piastres l'acre, des terres situées dans un meilleur voisinage.

Comme le gouvernement ne peut avoir nul intérêt que celui de la colonisation, nous espérons qu'il modifiera cette décision peu propre, selon nous, à satisfaire les immigrants.

M l'Echevin Burrows, autrefois l'un des principaux employés du Bureau des Terres du Canada à Winnipeg, et aujourd'hui agent d'immeubles, écrit à ce sujet une longue lettre au *Free Press*. Comme nous, il pense que le prix exigé par le cabinet fédéral est exorbitant et de nature à nuire considérablement au succès de l'œuvre de l'immigration—et il ajoute avoir vendu, depuis quelque temps, plusieurs milliers d'acres de terre sur la Rivière Rouge à raison de deux piastres de l'acre, bien que ces propriétés fussent plus rapprochées de Winnipeg, et eûssent par là beaucoup plus de valeur.

Actuellement même, M. Burrows offre en vente des terrains à St. Norbert, St. Vital et Ste. Agathe à de bien meilleures conditions que celles du gouvernement.

NOTES POLITIQUES.

Le bref pour la nouvelle élection de Nicolet a été lancé. La présentation des candidats aura lieu le 11 décembre.

Une proclamation convoque les Chambres à Québec pour le 19 de décembre pour la dépêche des affaires et les chambres d'Ontario pour le 9 janvier.

On discute dans la province d'Ontario et dans les provinces maritimes la probabilité de la nomination de l'hon. M Blake comme juge en chef à la place du feu juge Draper.

Le *Globe* de Toronto, du 16 du courant, dit que "le gouvernement local de Québec a montré beaucoup d'esprit d'entreprise," en essayant de favoriser les commencements d'une industrie de sucre de betterave en cette province.

Des délégués du gouvernement de la Nouvelle Ecosse sont sur le point de s'aboucher avec les autorités provinciales du Nouveau Brunswick et de l'Ile du Prince Edouard, en vue d'en venir à une entente sur le projet de l'union législative des provinces maritimes.

Il est bien vrai, comme nous l'annoncions la semaine dernière, que O'Donoghue est amnistié aux mêmes conditions que Riel et Lépine. Son exil de cinq années date du 23 avril, 1875. L'ordre en Conseil a été passé le 20 septembre et les journaux libéraux disent à ce sujet: "Les conservateurs voulaient prétendre, comme ils ont fait récemment, que l'acte du gouvernement n'a été fait qu'en vue de l'élection actuelle dans Québec-Est? Nous leur répondrons qu'il y a deux mois que cet ordre en Conseil a été passé."

A ceci les feuilles conservatrices répondent:

"On dit que le 20 septembre on ne prévoyait pas qu'une élection

aurait lieu à Quebec Est C'est possible; mais on en prévoyait une à Drummond Arthabaska.............

«C'est là, disent elles, non de l'influence clericale, *mais de l'influence ministérielle indue*" ....

Nouveau thême de discussion pour la presse.

COUR DE COMTE.

Au terme de novembre tenu à St. Norbert le 21 du courant, Son Honneur le Juge Betournay a rendu jugement dans les causes suivantes :

Joseph Lemay *vs* J. Bte. Charette, jugement pour le demandeur pour $14 50.

Augustin Ladouceur *vs* Louis Delorme, deboutée.

Joseph Lemay *vs* Joseph Houle, continuee.

Joseph Lemay *vs* Antoine McLeod, jugement pour le demandeur pour $9.29.

Joseph Lemay *vs* André Parisien, continuee.

J. Bte. Jolibois *vs* Augustin Lévêque, deboutée.

Les Commissaires d'Ecole de St Norbert No 3 *vs* Napoléon Bonneau jugement pour les demandeurs pour $1.90.

Joseph Lemay *vs* Alexandre Goulet, jugement pour demandeur pour $13.38.

NOUVELLES LOCALES.

—Le pont de glace est maintenant solide.

—Il y a beaucoup de maladie parmi les enfants à St. Norbert.

—Le contrat du pont de la rivière La Seine a été donné à un M. Mann dont la soumission était la plus basse.

—Samedi prochain est la grande fête de l'Immaculée Conception ou Notre Dame des Neiges.

—On dit que le Dr. Schultz en est à la dernière phase de la maladie des poumons.

—Dimanche la police a ramassé un homme mort ivre couché dans la prairie en arrière de la ville.

—L'Institut de la milice nouvellement organisé s'est ouvert samedi, dans le bloc Rocan, Winnipeg.

—C'est après-midi au Palais de Justice qu'a lieu la réunion du Conseil Universitaire de la province.

—Les citoyens de Winnipeg commencent à s'occuper des élections municipales de janvier.

—Une centaine de personnes sont allées au lever du lieutenant-gouverneur Morris samedi après-midi.

—On commence à apporter au marché du poisson des Lacs Winnipeg et Manitoba.

—La Cour du Comté de Selkirk siégera à Winnipeg mardi, 11 courant.

—Le Bureau d'Education de la Province s'assemble aujourd'hui à 11 hrs., a m

—Les autorités américaines ont décidé d'imposer un droit de $10 à $13 sur chaque bateau plat, naviguant sur la Rivière Rouge

—Une personne a envoyé une dépêche telégraphique à Toronto et et reçu la réponse dans l'espace d'une heure.

—Le rond à patiner de Winnipeg doit être ouvert ces jours-ci. Mais, en attendant, ceux qui aiment l'exercice du patin peuvent s'en donner à bon marché sur les rivières .

—Un grand concert sacré, qui devait se donner hier soir à la cathédrale au profit de l'Hôpital, est remis indéfiniment par suite de la mort de Madame Cauchon

—Un nommé Anton Woodcerg s'est fait filouter son porte-monnaie contenant $56 dans une maison de pension de Winnipeg samedi dernier.

—Il y a un bon pied de neige au lac des Bois ; c'est à peine si jusqu'à hier nous avons eu assez de froid pour nous faire croire que nous avions atteint les derniers jours d'octobre Nous n'avons pas encore de neige.

—La nomination des énumérateurs ou officiers chargés de la composition des listes électorales par toute la province a paru hier sur la *Gazette Officielle*. La Législature est prorogée jusqu'au 24 du mois courant *pro formâ*.

—On annonce comme prochaine la dissolution de la Société Bertrand et Prud'homme ; il paraît qu'à cette occasion le public pourra se procurer à ce magasin de première classe des marchandises à des prix très bas.

—Les journaux canadiens reproduisent une bien fade plaisanterie publiée par le *Free Press* de Winnipeg aux dépens de M J E. Tétu, agent d'immigration, à Dufferin au sujet de l'arrivée du nouveau Lt. Gouverneur.

Il n'est pas besoin de dire qu'il n'y a rien de vrai dans ce conte.

—Une dépêche annonçant la mort de l'Hon. J. L Beaudry, maire de Montréal, a été publiée ici samedi. M Napoléon Beaudry, de Winnipeg, fils du maire de Montréal, a télégraphié pour avoir des nouvelles plus exactes, et a appris que c'était M. J. B Beaudry, son oncle, qui était décédé.

—Quelques marchands spéculateurs de Winnipeg ont entrepris la semaine dernière d'accaparer toute l'huile de charbon, et ont élevé le prix à 60 cts. par gallon. Mais une maison, non comprise dans la combinaison, a continué à vendre l'huile 40 cts par gallon

STOBART, EDEN & Cie.

Nous attirons l'attention de nos marchands et autres sur l'annonce de la maison Stobart Eden & Cie. Grande rue, à Winnipeg.

Le depart d'un des employes de cette grande maison de commerce pour l'Europe offre une occasion sûre et recommendable à tous ceux qui désirent importer leurs marchandises d'Angleterre directement.

Nous invitons en outre tous nos lecteurs à aller visiter le magnifique magasin de Stobart, Eden & Cie.

VARIETES.

Voici un état de compte amusant publié par le *Charivari*, au sujet de la condition de la France, après la guerre prussienne :

La nation france..............	A B C
Sa gloire	F A C
Les places fortes..............	O Q P
Deux provinces..............	C D
L'armee	D P C
Le peuple................	E B T
Les lois..................	L U D
La justice................	H T
Les libertés................	F M R
Le crédit	B C
Les denrées................	L N
La rente	H V
La honte seule...............	R S T

Legislature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et réglements relatifs aux avis qui doivent etre donnes au sujet des Bills Privés

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Legislature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilège ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, soit notifiees qu'en vertu des règlements de l'Assemblee Legislative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de disposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba* copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression et la traduction, à part des frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session

THOMAS SPENCE.
Greffier de l'Assemblée Legislative.

1er Novembre, 1877.

AVIS est par le present donné que les personnes suivantes ont adresse aux Commissaires des demandes de Licence pour vendre des liqueurs enivrantes dans la Province de Manitoba, savoir :

POUR LICENCES D'AUBERGE.

William Martin, Emerson ; William Ward, Rivière-aux-Gratias ; William Gallie, Rivière-aux-Gratias ; William Lyons, Portage la Prairie ; William P. Hutchison, Emerson ; George Gray, Headingly ; Charles H. House, St. François-Xavier ou Pigeon Lake ; Alexander Murray, St Charles ; James West, Village de Selkirk ; William J. Porter, St Andrew Nord ; John J. Mellon, Portage la Prairie ; Daniel Lowe, Union Point ou Ste. Agathe.

POUR LICENCES D'EPICIERS.

John H. Stanger, Ste. Anne ; Duncan Matheson West Lynne ; Henry Montcrieff, St François-Xavier ou Prairie du Cheval Blanc ; Alexander Chisholm, Poplar Point ; E. W. Gigot, Portage la Prairie ; George Mowat, Westbourne ; E. W. J. Gigot, Totogan.

A. McDONALD,
President des Commissaires de Licences

Winnipeg, 1er Novembre, 1877.

Magasin d'epiceries pour familles

E. F. PATWELL,

GRANDE RUE - - WINNIPEG,

(près du Magasin de)

STOBART & EDEN.

M. PATWELL a déménage son Magasin de farine, sucre, lard, the, cafe, riz, jambon &., &., de son ancienne place en haut de la Traverse de Winnipeg et St. Boniface sur le bord de la Rivière Rouge. Il tient maintenant son magasin sur la Grande Rue de Winnipeg où il invite ses amis à aller lui faire visite.

Les prix sont toujours plus bas que partout ailleurs, et on trouve chez lui toute espèce d'articles d'épiceries et produits, tels que, lard, jambon, bacon, the, farine, café, sucre, pemican, viande seche, riz, peaux, &c., &c

Venez tous et personne ne le regrettera.

F PATWELL.

Winnipeg, 24 Nov., 1877. 1mo.

BŒUF MIS EN FOURRIERE

A L'ENCLOS DE ST. CHARLES.

Description : un bœuf ayant une tache dans le front, et âgé d'environ quatre ans, a été mis en fourrière le 28 de novembre

JAMES GREEN,
Gardien d'Enclos à St. Charles.

St. Charles, 29 Novembre, 1877

PERDU.

UN BŒUF de quatre ans, couleur bichonne et tacheté de blanc sur les flancs. Cet animal a passé une partie de l'ete dans les pâturages de St. Norbert en haut de la Rivière Sale.

Toute personne qui le ramènera à M. Joseph Turcotte, à St. Norbert, sera liberalement recompensée.

St. Norbert, 4 Dec., 1877.

STOBART, EDEN & CIE

ATTENDU le depart prochain pour l'EUROPE et l'EST de notre ACHETEUR, tous ceux qui desirent faire venir des Marchandises directement devront donner leurs commandes aussitot que possible.

Stobart, Eden & Cie.

Winnipeg, 6 Décembre, 1877.

FOURRURES ! FOURRURES ! FOURRURES !

VOYEZ LES PRIX !

GARNITURE (*Sets*) EN VISON, DEPUIS..........	$ 9 00
" " " *SEAL*, "	12 00
" " " Meilleur *Veau Marin*, depuis.	20 00
CAPOTS DE BUFFALO, DEPUIS..................	12 00
" BLANCS, DEPUIS....................	9 00
MANTEAUX EN ASTRACAN, DEPUIS..........	15 00
CAPOTS DE CASTOR DEPUIS..................	35 00

UN ASSORTIMENT TRÈS VARIÉ DE

CASQUES ET AUTRES FOURRURES

A prix réduits et d'une qualité supérieure à tout ce qui a été offert en vente jusqu'ici

——— (oo) ———

SE RAPPELER DE L'ENDROIT !

SYMONDS,

MARCHAND DE FOURRURES,

VIS-A-VIS LE BUREAU DE POSTE

GRANDE RUE, WINNIPEG

8 Novembre, 1877. 3m

Montres ! ! Bijouteries ! !

Or Romaine, si bien porté à Paris, a ete découvert en 18.0, par le celebre français chimiste M. D. de Lange, qui l'a fabriqué en bijouteries, et pendant cinq ans l'a vendu aux bijoutiers de Paris pour l'Or massif. En 1875, quand son secret fut connu, dix des fabriquants de bijouteries fonderent une compagnie, avec un capital de $10 000,000 pour fabriquer des **bijouteries et montres d'Or Romaine**, aides de cet immense capital, et de machines améliorees ils sont en etat de produire toute espèce de bijouteries pour moins d'un dixième du prix de l'Or pur, et d'une qualité et d'une couleur qui rend impossible aux connaisseurs de dire si c'est de l'or veritable ou non.

Nous nous sommes assurés l'agence des Etats-Unis et du Canada, pour la vente de toutes les marchandises fabriques avec ce metal, et afin de les introduire le plus rapidement possible, nous avons prepare un assortiment de lots tels que donnés ci-dessous, que nous vendrons pour un **dixieme de la valeur du detail jusqu'au 1er janvier 1878**. Lisez cette liste.

Lot de 50 cts.

Une chaine de montre pour homme, prix de détail $1 00
Une paire de boutons graves, prix de detail........ 75
Une garniture (set)........ 75
Un bouton ancre pour faux-col........ 50
Une garniture (3) boutons (studs) pour chemises........ 75
Un anneau de Mariage massif........ 1 2

Total $5 00

Pour 50 cents nous enverrons francs de port les six articles ci-dessus mentionnees.

Lot d'une Piastre.

Une paire de boutons, pierres precieuses, pour manchettes.
Une garniture (set) de boutons de chemise aspirale.
Un anneau massi de fiançailles.
Une paire de bracelets graves.
Une chaine de cou pour dame.
Un medaillon grave pour aller avec la chaine ci-dessus.
Une chaine lourde de montre pour homme.
Un bouton de chemise, diamant du Lac George.

Lot de deux piastres.

Une chaine de cou pour dame (avec charm)
Une chaine lourde de montre, pour dame.
Pendants d'oreille, amethiste.
Un medaillon extra fin miniature.
Un anneau avec sceau en camee.
Un anneau lourd pour fiançaille ou mariage.
Une chaine lourde de montre pour homme (avec breloque).
Une paire de boutons pour manchettes avec perles.
Une epingle de chemise, diamant Lac George.
Une paire de bracelets lourd.

Lot de trois piastres

Une chaine d'opéra pour dame.
Une chaine de cou avec croix pour dame.
Un beau medaillon grave.
Une paire de bracelets.
Une chaine tordue de montre, avec breloque.
Une paire de boutons de manchettes en onyx.
Trois boutons de chemise en onyx.
Un bouton nouveau ancre pour faux-col.
Un anneau à seeller camee extra.
Un bouton, solitaire d'Arizona.
Une epingle et pendants d'oreille en amethiste ou Topaze.
Un bouton de chemise pour dame.
Un anneau simple, grave 18 k.

Lot de cinq piastres.

Une chaine d'opera avec gland, pour dame (detail $5.00).
Une chaine lourde de montre, avec breloque, pour homme, ($5.00).
Une longue chaine de cou, massive.
Un medaillon elegant pour aller avec cette chaine.
Une epingle et pendants d'oreille, camée.
Une paire de bracelets massif.
Une epingle avec solitaire, pour homme.
" " " rosette en diamant pour homme.
Un paire de boutons de manchette en amethiste ou onyx.
Une garniture (3) boutons de chemise pour appareiller.
Un anneau elegant avec sceau en camee.
" " massif de mariage.
Un bouton de faux col, nouveau breveté.
Un bouton de chemise pour dame.
Un anneau (fin extra) en amethiste ou Topaze.

Le prix de detail des articles énamérés ci-dessus s'eleve jusqu'à dix fois le prix que nous demandons pour chaque lot, : par exemple, notre lot de $1.00 se vend au detail pour $10.00, notre lot de $5.00 pour $50.00

Une bonne montre a double boitier or romaine massif gratis

A toute personne qui nous enverras une commande pour les lots ci-dessus par Express pour un montant de $15.00, nous enverrons *gratis* une bonne montre à double boitier, or romaine massif.—garantie sous tous rapports et avant toute l'apparence d'une montre de $100.00—Par la malle franc de port, $15.00.

C'est notre meilleur offre aux agents, et merite un essai, comme la montre elle même se vend et se trafique aisément de $20.00 a $50.00. Montre seule pour homme ou pour femme $7.00 ou $8.00 avec chaine en or et breloque, ou chaine d'Opera pour dames.

R. MARQUEZ:—Cette offre ne durera que jusqu'au 1er janvier 1878. Après cette date nous ne vendrons seulement qu'aux entrepreneurs et aux marchands de gros; et ceux qui voudront avoir de nos marchandises auront à payer le plein prix du detail.

L'or romaine est la meilleure et la seule imitation de l'or pur dont il a le poids, la couleur et le fini, et nos patrons sont les plus recents. Nous garantissons satisfaction dans tous les cas, ou nous remboursons.

Envoyer l'argent par mandat sur la Poste ou lettre chargee, à nos risques. Aucun article expedie C. O. D, à moins que la commande ne soit de $5.00.—Adresser lisiblement :

W. F. EVANS & Cie.,
Seuls Agents pour les E.U. et le Canada
95–97 Sud Clark St., Chicago, Ill.

13 Sept., 1877.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Mle
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une specialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or.

Winnipeg, 20 Sept., 1877. 3m

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies gueries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingredients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlee avec les gommes purement medicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquees pour guerir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les proprietes calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont ete gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possedees par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en etant tres adherentes, guerissent à cout sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac, sont sans pareilles pour les rhumes inveterés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns memes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien établie.

Preparees par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet 1877. 1-A

NOTE.—*Electrique.*—Choisie et electrifiée.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
Fort Garry, 2 Nov., 1877.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être membres de la section protestante du Bureau d'Education en conformité de la 40ième Vic. cap. 12, sec. 8 des statuts de Manitoba :

Les Révérends William Cyprian Pinkham de St John, Thomas Hart, de Winnipeg, J. F. German, de Winnipeg, et William N Kennedy de Winnipeg, Ecuyer, en remplacement du Revérend William Cyprian Pinkham, de St. James, C. P. Brown, de Westbourne, Ecuyer, John H. Bell, de Winnipeg, Ecuyer, W. B. Ross, de Winnipeg, Ecuyer, aussi James, du Portage la Prairie, Ecuyer, en remplacement de Charles Mair, du Portage la Prairie, Ecuyer, dont le siége est devenu vacant pour raison d'absence.

Pour être membres de la section catholique du Bureau d'Education, Elie Tasse, E W Jarvis, de Winnipeg Ecuyers, et Pierre Delorme de St. Norbert, Ecuyer, en remplacement de Elie Tassé, George McPhillips de Winnipeg, Ecuyers, et Pierre Delorme de St. Norbert, Ecuyer.

Pour être constable pour le Comté de Provencher, Jean Rougeau, de St. Norbert, Ecuyer.

La résignation de James Bedford, de Emerson, Ecuyer comme coroner pour le comté de Provencher est par les présentes acceptée.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres elus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommes et appelés à une Assemblée de la Legislature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le sixième jour du mois de Novembre et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblee de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le sixième jour du mois de Novembre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents :

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Executif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le 4ième jour du mois Decembre prochain, pour y prendre en consideration l'etat et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler necessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos presentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidele et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le dix huit ième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

Attendu qu'il est de notre devoir de reconnaitre publiquement les bienfaits manifestes que nous avons reçus du DIEU TOUT PUISSANT et spécialement de lui rendre de dignes actions de grâces pour la moisson abondante que dans sa bonté il lui a plu de nous accorder, et aussi pour le bienfait de la paix qui n'a pas été troublé durant tout le cours de la présente année ;

Sachez maintenant que du consentement et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, nous avons fixe Jeudi, le vingt deuxième jour de Novembre prochain comme devant être observé comme jour d'ACTIONS DE GRACES PUBLIQUES DU DIEU TOUT PUISSANT, pour les bienfaits et les grâces susdites, et nous invitons tous nos loyaux de notre dite Province de Manitoba, à observer le dit jour comme tel.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc. etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le dix huitième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

PARLEMENT FEDERAL

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits privilèges ou profits exclusifs ou particuliers, ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte anterieur, sont notifiées que par les regles de deux chambres du Parlement, publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demandes dans la gazette du Canada et dans un journal publie dans le comté ou district concerné, et de transmettre au Greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis devra être publie dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du Greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est réferé, le requérant paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.
ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada.
Ottawa, 24 Sept. 1877.

BILLS PRIVÉS

Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Manitoba, d'après l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de professions ou metiers ou de compagnies à fonds social; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société ou; pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte anterieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande que, si elle se rapporte à des travaux projetes, devra en indiquer le lieu, et être signée par ou au nom des pétitionnaires: et ces avis seront continués dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux comme susdit, pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoule entre la clôture de la session précedente et la prise en considération de la pétition ; et toute personne qui fera la demande, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de cet avis dans la *Gazette de Manitoba* adresser une copie de son bill avec la somme de cent piastres, au greffier de la chambre qui devra faire imprimer le dit bill : Pourvu qu'il pourra être exigé du pétitionnaire une somme additionnelle, lorsque le montant ci-dessus sera insuffisant pour couvrir les frais d'impression du bill

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill passé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrits par la règle precédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et ment onner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative de Manitoba

Succession Antoine Gingras.

AVIS est par le présent donné que Sa Grâce l'Archevêque de St. Boniface a été dûment nommé Executeur Testamentaire à la succession, de feu Antoine Gingras, et que toutes les dettes dues à la succession doivent être reglées avec le Syndic, à qui doivent aussi être présentées toutes les reclamations contre la dite succession.

J. DUBUC,
Procureur de l'Executeur.

St. Boniface, 5 Novembre, 1877.